ANNEXE 30

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Description de fonction | |
| **Evaluateur** | |
|  | Cette fonction est en principe associée à la fonction du cadre moyen ou supérieur.  La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.  Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de la réaffectation sur requête volontaire, prévue à l'article 119 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.  Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de l’arrêté ministériel du 11 juin 2015 fixant la liste des fonctions allégées, adaptées visées à l'article 126, alinéa 3, de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours. | |
| **Description** | L'évaluateur est chargé de tâches, compétences et responsabilités dans le domaine du cycle d'évaluation. Il connaît le contenu de la procédure d'évaluation. Il est à même d'évaluer les collaborateurs, mener des entretiens d'évaluation, utiliser la gestion du temps et rédiger des dossiers. Il connaît les conséquences statutaires de l'évaluation. | |
| **Tâches-clés et domaines d’activité** | **Evaluateur**  L'évaluateur peut exécuter la procédure d'évaluation, incluant les entretiens de fonction, de fonctionnement et d'évaluation.  Tâches possibles (non limitatives) :   * Etablir des plannings et passer des accords avec le collaborateur. * Elaborer des critères d'évaluation pour son propre service. * Accompagner des collaborateurs. * Etablir une analyse de fonctionnement du collaborateur. * Permettre d'aborder les points problématiques. * Accompagner les questions des collaborateurs. * Rédiger des rapports d'évaluation. * Mener des entretiens d'évaluation. | |
|  | La description de fonction pour les parties :   * Place dans l'organisation * Eléments de réseau * Autonomie * Situations et conditions de travail   est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l’arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours. | |
| **Situations et conditions de travail** | Diplôme, brevet, certificat, … | Obtention du certification de module « Gestion des compétences et évaluation » (AR Formation 18/11/2015) |

Vu pour être annexé à l’arrêté du … fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours

Jan JAMBON